



Commercy Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

Agriculture et sylviculture



Cette fiche thématique constitue une version de travail de l'état initial de l'environnement du futur SCoT sur le territoire de la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs.

Les éléments présentés constituent un premier ensemble de points clés permettant d'appréhender les enjeux du SCoT. Dans le cadre de la démarche itérative menée, ces éléments seront complétés, développés ou simplifiés, à la suite de l'obtention de données complémentaires et des retours des acteurs locaux.

PHASE DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Fiche V3 — Janvier 2023



Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	3
2. LES ENGAGEMENTS REGIONAUX ET LOCAUX	3
2. POINTS CLES ANALYTIQUES	3
1. UNE AGRICULTURE FORTE, MAIS EN DECLIN.....	4
A. PROFESSION AGRICOLE.....	4
B. ÉVOLUTION DU MONDE AGRICOLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. SYLVICULTURE	12
A. PORTRAIT DE L'ACTIVITE FORESTIERE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. DES FILIERES ENGENDRANT DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	17
A. IMPACTS SUR L'AIR, LE CLIMAT ET L'ENERGIE	17
B. DE FORTS IMPACTS SUR L'EAU	18
C. UN IMPACT SUR LES SOLS ET LES MILIEUX NATURELS NON NEGLIGEABLE	18
D. UNE VULNERABILITE DE CES FILIERES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES A VENIR.....	18
3. SYNTHESE	20
1. GRILLE AFOM.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. PROPOSITIONS D'ENJEUX POUR L'ELABORATION DU SCOT ET L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	21

PREAMBULE

Documents de référence

- Plan Écophyto (2008) : objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires de 50 % selon une trajectoire en deux temps :
 - Une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production ;
 - Une réduction de 25 % supplémentaire à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes.
- Projet agroécologique pour la France engagé le 18 décembre 2012 lors de la conférence nationale « Produisons autrement » : doit permettre l'accompagnement de cette mutation du modèle agricole vers la double performance économique et environnementale ;
- Plan national de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles 2014-2022 ;
- Politique agricole commune (PAC) ;
- Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 ;
- SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027 ;
- SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 ;
- Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

Les engagements régionaux et locaux

- Programme régional de la forêt et du bois du Grand Est (PRFB) 2018-2027 ;
- Contrat de filière forêt-bois, signé en juillet 2017.

Ces points clés seront complétés dès les retours et éventuels entretiens avec l'ONF, le CRPF l'association des communes forestières et Fibois.

L'agriculture couvre près de la moitié du territoire de la CC Commercy-Void-Vaucouleurs, et les boisements (forêts fermées et ouvertes) un peu plus d'un tiers.

Les emplois agricoles (et sylvicoles) représentent 6,3 % des emplois du territoire en 2019.

I. Une agriculture forte mais en déclin

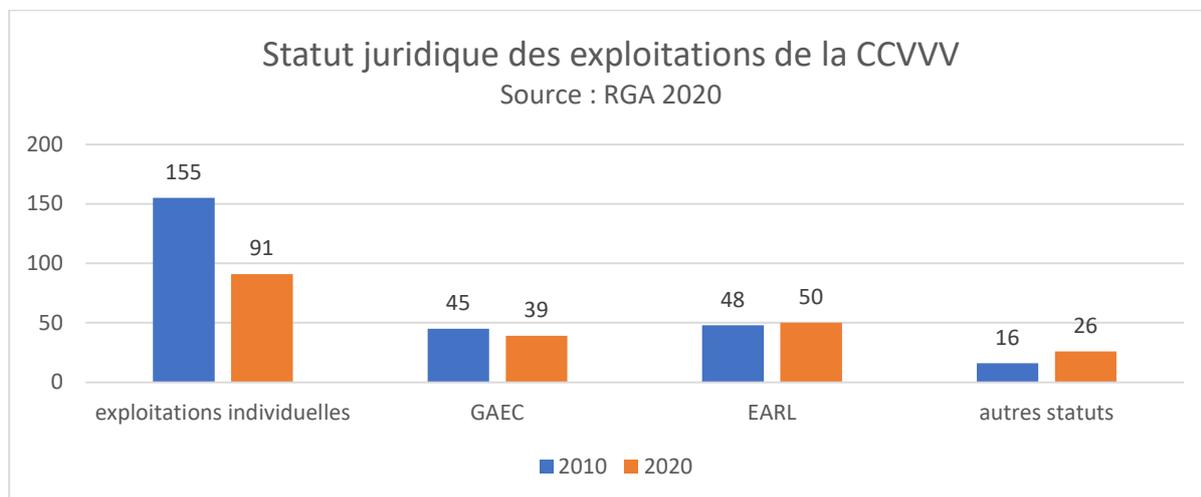
SOURCES : RECENSEMENT AGRICOLE (2020)

N. B. Du fait du secret statistique, certaines données ne sont pas accessibles en détail, et des écarts de chiffres peuvent être présentés ci-après, notamment au niveau des orientations technico-économiques des exploitations.

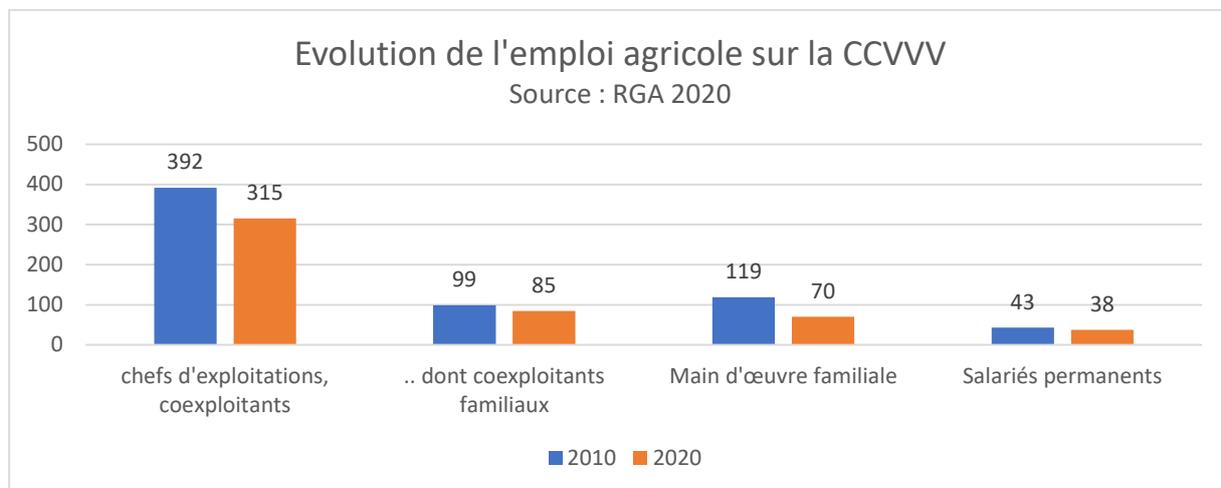
En 2020, l'agriculture du territoire occupe plus de 30 000 hectares, soit plus de la moitié du territoire de la CCCVV. Cette proportion était similaire en 2010 et 2000.

Une diminution du nombre d'emplois et du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

L'activité agricole compte 206 exploitations en 2020 pour 423 emplois permanents, contre 264 exploitations en 2010 pour 554 emplois permanents, soit une **baisse de 22% du nombre d'exploitations**. La majorité des exploitations sont des exploitations individuelles et ceux sont ces exploitations qui ont été le plus impacté par la déprise, avec une réduction de 41 %. Le nombre d'exploitations en GAEC a lui diminué de 45 à 39%. À l'inverse, les autres types de statut ont vu leur nombre augmenter.



La CCCVV compte **423 emplois agricoles en 2020** (soit 2,05 par exploitation). C'est 24 % de moins qu'en 2010, le nombre de salariés permanents (hors chefs d'exploitation et conjoints non-coexploitants) a lui aussi diminué de 5 salariés.



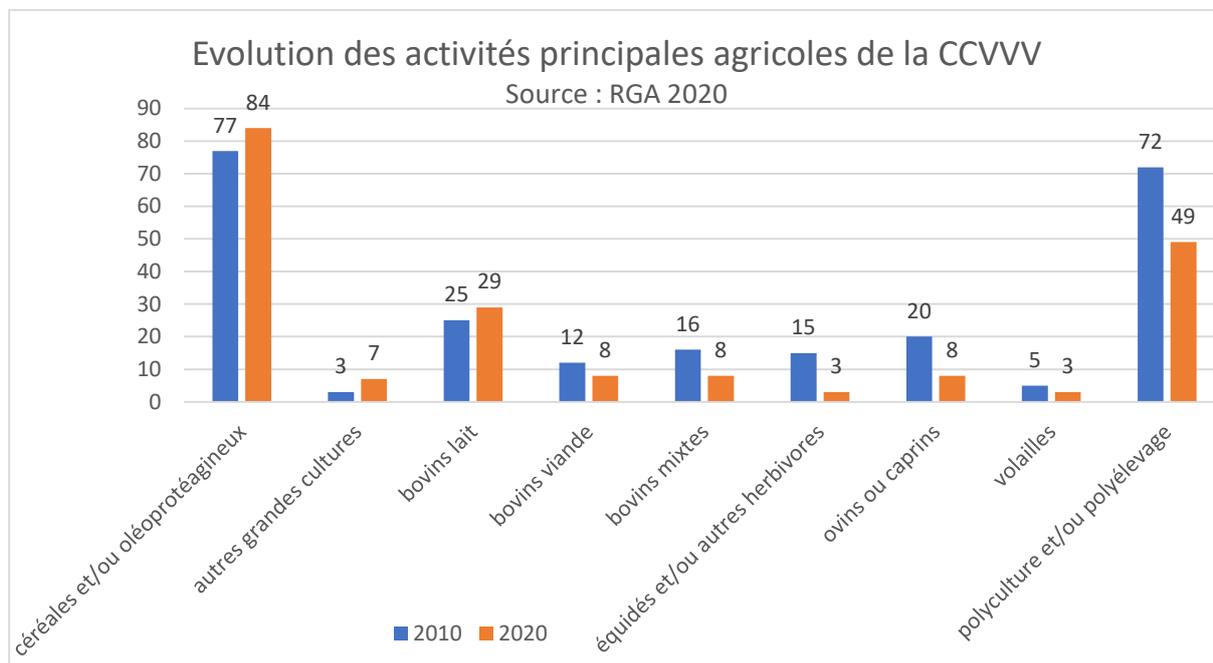
En parallèle, les **surfaces moyennes des exploitations ont augmenté de 4%**, passant de 134,3 ha à 179,7 ha. Ainsi, les exploitations s'agrandissent, mais sont de moins en moins nombreuses.

Des exploitations agricoles tournées vers la culture de céréales et la polyculture

L'activité dominante est la **culture de céréales et/ou d'oléoprotéagineux** (84 exploitations en 2020), suivie de la **polyculture et/ou polyélevage** (49 exploitations).

Entre 2010 et 2020, presque chaque type d'activité a vu son nombre d'exploitations diminuer (-22 % d'exploitations à l'échelle de la CCVVV). La plus forte baisse touche les polycultures-élevage (-32 % soit moins 23 exploitations) et l'élevage d'ovins ou caprins (-60 % soit moins 12 exploitations).

Seule la culture de céréales et/ou d'oléoprotéagineux, ainsi que de bovins lait ont suivi une augmentation de leurs activités avec + 9% et 11% soit 7 et 4 exploitations supplémentaires respectivement.

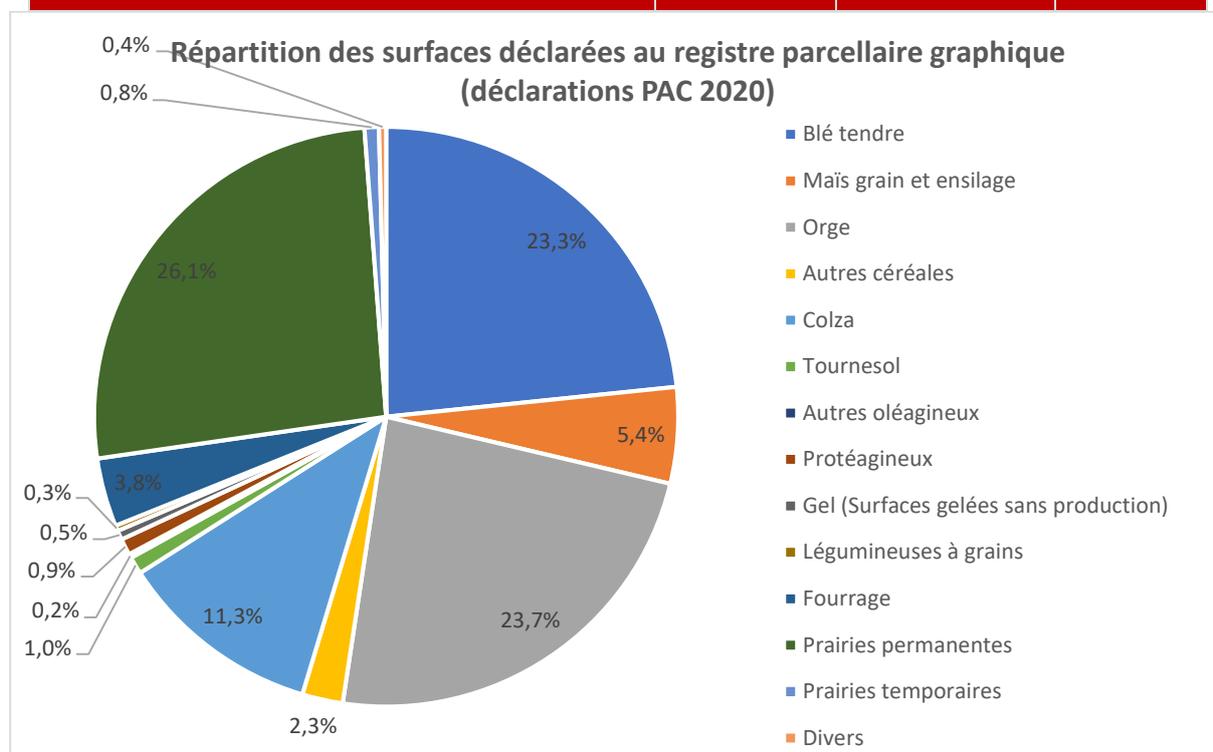


En 2020, la plus grande part de la SAU est allouée aux prairies permanentes et temporaires (26.1 %). Le reste est partagé entre blé tendre (23.3 %), orge (23.7 %) et colza (11.3 %). 5.4 % sont dédiés au maïs grain et ensilage. Les autres céréales et les protéagineux atteignent 2.3 % et 0.9 % respectivement.

En 2020, ces proportions restent similaires : les prairies dominent, suivies des cultures d'orge et de blé tendre (respectivement 23,2 et 22,8 %).

Culture dominante (RPG 2020, traitement SIG)

Code culture	Culture dominante	Surface (ha)	Part de la SAU en 2020	Part de la SAU en 2010
1	Blé tendre	10 591	23,3%	25%
2	Maïs grain et ensilage	2432	5,4%	5%
3	Orge	10 733	23,7%	23%
4	Autres céréales	1021	2,3%	1%
5	Colza	5 126	11,3%	18%
6	Tournesol	439	1,0%	0%
7	Autres oléagineux	101	0,2%	0%
8	Protéagineux	413	0,9%	1%
11	Gel (Surfaces gelées sans production)	234	0,5%	0%
15	Légumineuses à grains	139	0,3%	0%
16	Fourrage	1 735	3,8%	0%
17	Estives et landes	10	0%	0%
18	Prairies permanentes	11 844	26,1%	26%
19	Prairies temporaires	361	0,8%	1%
20	Vergers	1,7	0%	0%
24	Autres cultures industrielles	7,4	0%	0%
25	Légumes ou fleurs	6,6	0%	0%
28	Divers	178	0,4%	0%
Total		45 376		



Sur le territoire, les chiffres du recensement montrent une tendance à la baisse dans tous les secteurs y compris pour le cheptel. L'activité des cheptels est une activité majeure du territoire.

	2010	2020	Évolution
			2010-2020
Nombre total d'exploitations	264	206	-22 %
SAU totale en ha	35 456	37 014	4 %
PBS totale en k€	46 162	44 281	-4 %
Total UGB (total ensemble de cheptel)	21 219	20 236	-5 %
Age moyen des chefs d'exploitation	48	48	0 %

Source : RGA 2020

Les contraintes rencontrées par le monde agricole

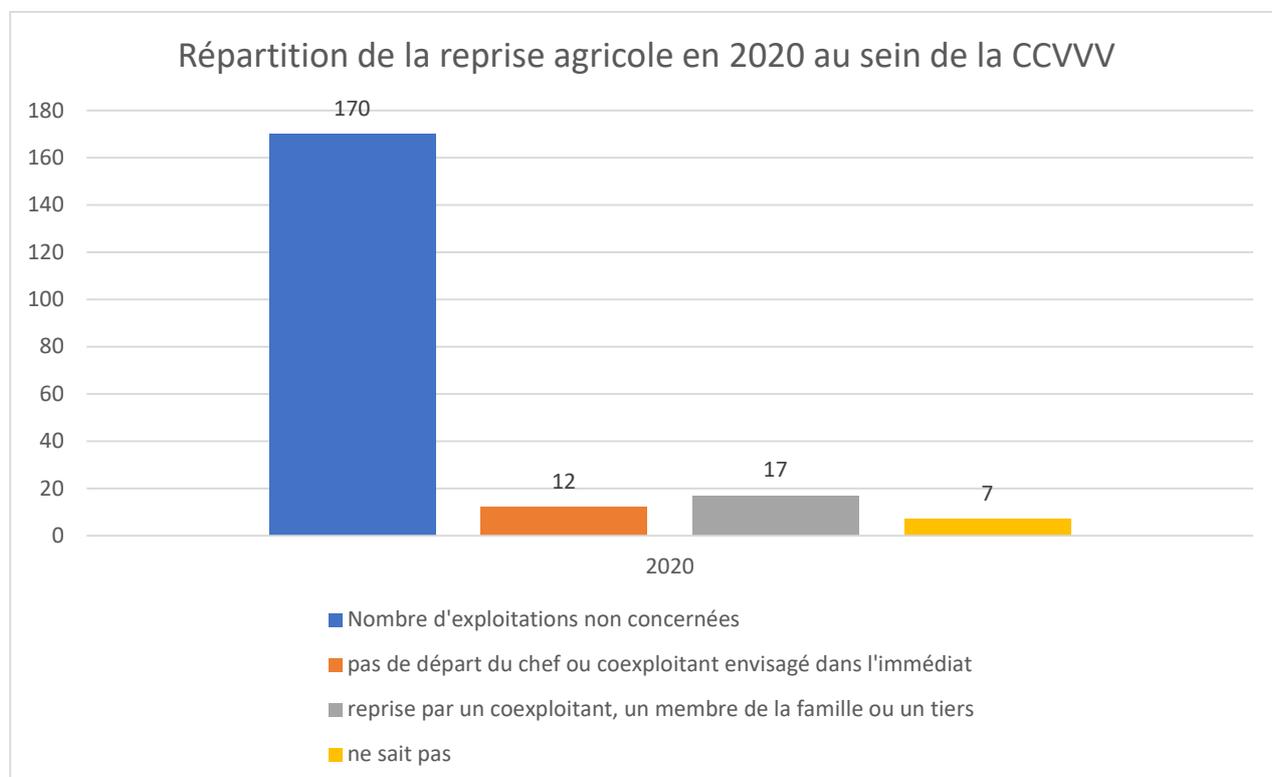
Plusieurs éléments peuvent contraindre l'agriculture :

- Conflits d'usage (nuisances sonores [circulation d'engins] et olfactives, pollutions, déplacements d'animaux) ;
- Pression foncière et consommation de terres agricoles, la consommation d'espace s'est faite majoritairement au détriment des espaces agricoles ces dernières années (rétention agricole) ;
- Problèmes d'accès aux parcelles et aux bâtiments d'exploitation ;
- Problème de l'accueil de nouveaux exploitants : il arrive parfois que les exploitants habitant sur leur siège d'exploitation restent dans leur maison une fois à la retraite. Les nouveaux arrivants doivent donc trouver de nouveaux sites ou faire construire, ne serait-ce que pour répondre aux normes de production. Il arrive que les documents d'urbanisme ne permettent pas d'accepter le permis de construire de ces personnes qui ne peuvent alors pas s'installer sur le territoire.

Une reprise agricole difficile

De manière générale, en France et plus particulièrement dans les territoires ruraux, la moyenne d'âge de la population augmente. La profession agricole ne fait pas exception et les plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux.

En 2020, la grande majorité des exploitations ne sont pas concernées par la reprise. Toutefois, au sein des exploitations concernées, 17 d'entre elles ont trouvé un successeur. 7 exploitations ne savent actuellement pas si elles seront reprises à la fin de leurs exploitations.



Plusieurs critères entrent dans le maintien de la dynamique agricole. Outre une stabilisation des prix du marché, difficilement contrôlables, la reprise agricole nécessite :

En 2022, la Meuse compte un établissement d'enseignement agricole public et cinq maisons familiales et rurales. Un peu plus de 800 élèves ont fait leur rentrée en 2021. L'image de la profession est favorable et un accès à une formation agricole est possible sur le territoire.

L'évolution constatée des formes sociétaires des exploitations agricoles peut constituer une solution pour aider à l'installation de jeunes. Les formes sociétaires de plusieurs associés avec séparation des biens personnels et professionnels connaissent un certain succès. La mutualisation permet également de répondre à des attentes sociales (accès à des congés, repos les week-ends, etc.). En revanche, ce modèle peut également inciter à une production plus intensive pour dégager plus de revenus avec un changement profond des modes de production.

Au niveau national, il existe depuis une dizaine d'années une dynamique d'installation de jeunes non issus de famille d'agriculteurs qui se positionnent sur des plus petites installations et sur des modèles différents (apiculture, gîtes, transformation sur place, accueil à la ferme, circuits courts).

Une nécessaire diversification des activités pour la survie des exploitations Débouchés et diversification

En 2020, 49 exploitations agricoles réalisaient au moins une activité de diversification, soit 24% des exploitations.

Nombre d'exploitations	2010	2020	Part des exploitations
Avec une activité de diversification	54	49	24 %
Avec un signe officiel de qualité (yc vin et hors bio)	13	23	11 %
Avec un signe d'agriculture biologique	12	25	12 %
Avec une activité de transformation (hors vinification à la ferme)	8	21	10 %
Avec un circuit court hors viticulture	41	35	17 %

Source : RGA 2020

Une labélisation et reconnaissance de la qualité du terroir (Source : INAO)

Afin de se démarquer ou de s'extraire des prix fluctuants des matières premières sur le marché national, les exploitations agricoles peuvent avoir recours à de la labélisation (AOC/AOP, label rouge, IGP).

L'INAO compte **4 appellations** sur le territoire : les Bergamotes de Nancy et les Mirabelles de Lorraine ainsi que la déclinaison les Mirabelles de Lorraine (spiritueux) en IGP, et le Brie de Meaux en AOC/AOP. Par ailleurs, le recensement agricole 2020 compte 10 exploitations inscrites dans des démarches de signe officiel de qualités.

Type de label	Label	Communes
AOC – Appellation d’origine contrôlée	Brie de Meaux	Boncourt-sur-Meuse, Bovée-sur-Barboure, Boviolles, Broussey-en-Blois, Chonville-Malaumont, Commercy, Dagonville, Erneville-aux-Bois, Euville, Grimaucourt-près-Sampigny, Laneuville-au-Rupt, Lérrouville, Marson-sur-Barboure, Mécrin, Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Ménil-la-Horgne, Naives-en-Blois, Nançois-le-Grand, Ourches-sur-Meuse, Pagny-sur-Meuse, Pont-sur-Meuse, Reffroy, Saint-Aubin-sur-Aire, Saulvaux, Sauvoy, Sorcy-Saint-Martin, Cousances-lès-Triconville, Troussey, Vadonville, Vignot, Villeroy-sur-Méholle, Void-Vacon, Willeroncourt
	Bergamotes de Nancy	Boncourt-sur-Meuse, Bovée-sur-Barboure, Boviolles, Brixey-aux-Chanoines, Broussey-en-Blois, Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte, Chalaines, Champougny, Chonville-Malaumont, Commercy, Cousances-lès-Triconville, Dagonville, Épiez-sur-Meuse, Erneville-aux-Bois, Euville, Goussaincourt, Grimaucourt-près-Sampigny, Laneuville-au-Rupt, Lérrouville, Marson-sur-Barboure, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Ménil-la-Horgne, Montbras, Montigny-lès-Vaucouleurs, Naives-en-Blois, Nançois-le-Grand, Neuville-lès-Vaucouleurs, Ourches-sur-Meuse, Pagny-la-Blanche-Côte, Pagny-sur-Meuse, Pont-sur-Meuse, Reffroy, Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin, Saint-Aubin-sur-Aire, Saint-Germain-sur-Meuse, Saulvaux, Sauvigny, Sauvoy, Sepvigny, Sorcy-Saint-Martin, Taillancourt
IGP – Indication géographique protégée	Mirabelle de Lorraine (spiritueux)	Boncourt-sur-Meuse, Brixey-aux-Chanoines, Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte, Chalaines, Champougny, Commercy, Épiez-sur-Meuse, Euville, Goussaincourt, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Montbras, Montigny-lès-Vaucouleurs, Neuville-lès-Vaucouleurs, Pagny-la-Blanche-Côte, Pont-sur-Meuse, Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Meuse, Sauvigny, Sepvigny, Taillancourt, Ugné-sur-Meuse, Vaucouleurs, Vignot, Willeroncourt
	Mirabelles de Lorraine	Boncourt-sur-Meuse, Bovée-sur-Barboure, Boviolles, Brixey-aux-Chanoines, Broussey-en-Blois, Burey-en-Vaux, Burey-la-Côte, Chalaines, Champougny, Chonville-Malaumont, Commercy, Cousances-lès-Triconville, Dagonville, Épiez-sur-Meuse, Erneville-aux-Bois, Euville, Goussaincourt, Grimaucourt-près-Sampigny, Laneuville-au-Rupt, Lérrouville, Marson-sur-Barboure, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Ménil-la-Horgne, Montbras, Montigny-lès-Vaucouleurs, Naives-en-Blois, Nançois-le-Grand, Neuville-lès-Vaucouleurs, Ourches-sur-Meuse, Pagny-la-Blanche-Côte, Pagny-sur-Meuse, Pont-sur-Meuse, Reffroy, Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin, Saint-Aubin-sur-Aire, Saint-Germain-sur-Meuse, Saulvaux, Sauvigny, Sauvoy, Sepvigny, Sorcy-Saint-Martin, Taillancourt

Labels agricoles (AOP-IGP et AOC) en CCCVV (sce : INAO)

En 2021 selon l’agence bio, un peu plus de 4 253 ha sont engagés dans l’agriculture biologique sur la CC CVV soit 11,5 % de la surface agricole totale de l’EPCI. À l’échelle de la Meuse en 2020, c’est 17 986 ha soit 5,5 % de la SAU du département qui y sont consacrés contre environ 3 000 ha en 2009. Sur le périmètre du SCoT, 32 exploitations sont engagées en AB en 2021 soit 15,5 % des exploitations. À l’échelle du département, 214 exploitations sont engagées en agriculture biologique.

Des débouchés locaux

Au total, 8,4 % des exploitations meusiennes produisent sous un signe officiel de qualité et 8,8% produisent en agriculture biologique. En corollaire, 13,9 % des exploitations commercialisent en circuits courts à l’échelle du département en 2020.

Sur les 206 exploitations de la CCCVV, 35 sont impliquées dans au moins un circuit court, soit 17%, dont 34 pratique la vente directe.

II. Une activité de sylviculture importante

La Meuse, toutes forêts confondues, était, avant tempête, le premier département au niveau national pour la production de hêtre de qualité. La forêt meusienne est majoritairement feuillue (à 80%). Le hêtre domine sur les plateaux calcaires du Barrois, du Pays Haut, les côtes et collines de Meuse et le Valanginien. Le Chêne sessile sur les plateaux de l'Argonne et du Pays Haut, le Chêne pédonculé dans la plaine de la Woëvre, ainsi que les feuillus précieux (frênes, érables, merisiers, alisiers, etc.), apportent un complément de richesse et de diversité. La plupart des peuplements feuillus sont issus de mélange de taillis et de futaie. Les propriétaires forestiers ont également investi, il y a une trentaine d'années, dans les plantations résineuses (épicéa commun, douglas, etc. qui représentent 18 % de la surface forestière en Meuse).

Le Code forestier affirme les trois fonctions essentielles de la forêt : économique, environnementale et sociale. La forêt, inscrite dans une région de bocage, participe à la préservation de la biodiversité et des paysages, à la protection de la qualité de l'eau et répond aux attentes de la société (paysage, loisirs, tourisme, etc.) Elle permet une production de bois, dans le respect de l'équilibre de cette multifonctionnalité.

La filière économique forêt/bois se décompose en trois principaux maillons : la ressource, la transformation et les marchés. Les produits forestiers sont transformés pour être valorisés au sein de marchés qui constituent un indicateur de la bonne santé de la filière. L'ensemble des acteurs se doit de veiller au développement de ces marchés, qui assurent entraînement et dynamisme de toute la filière. Sans débouché, la forêt ne trouverait pas d'intérêt économique à être gérée et exploitée. Le bon fonctionnement de l'intégralité de la filière forêt-bois à l'échelle régionale est conditionné par d'une part le développement des marchés, et d'autre part un niveau de compétences professionnelles adaptées.

La forêt constitue le socle de la stratégie de cette filière économique. Sans une forêt durablement gérée, pérenne et dynamique, les outils de transformation régionaux ne pourront pas perdurer et les marchés seront à terme totalement déconnectés de la ressource locale.

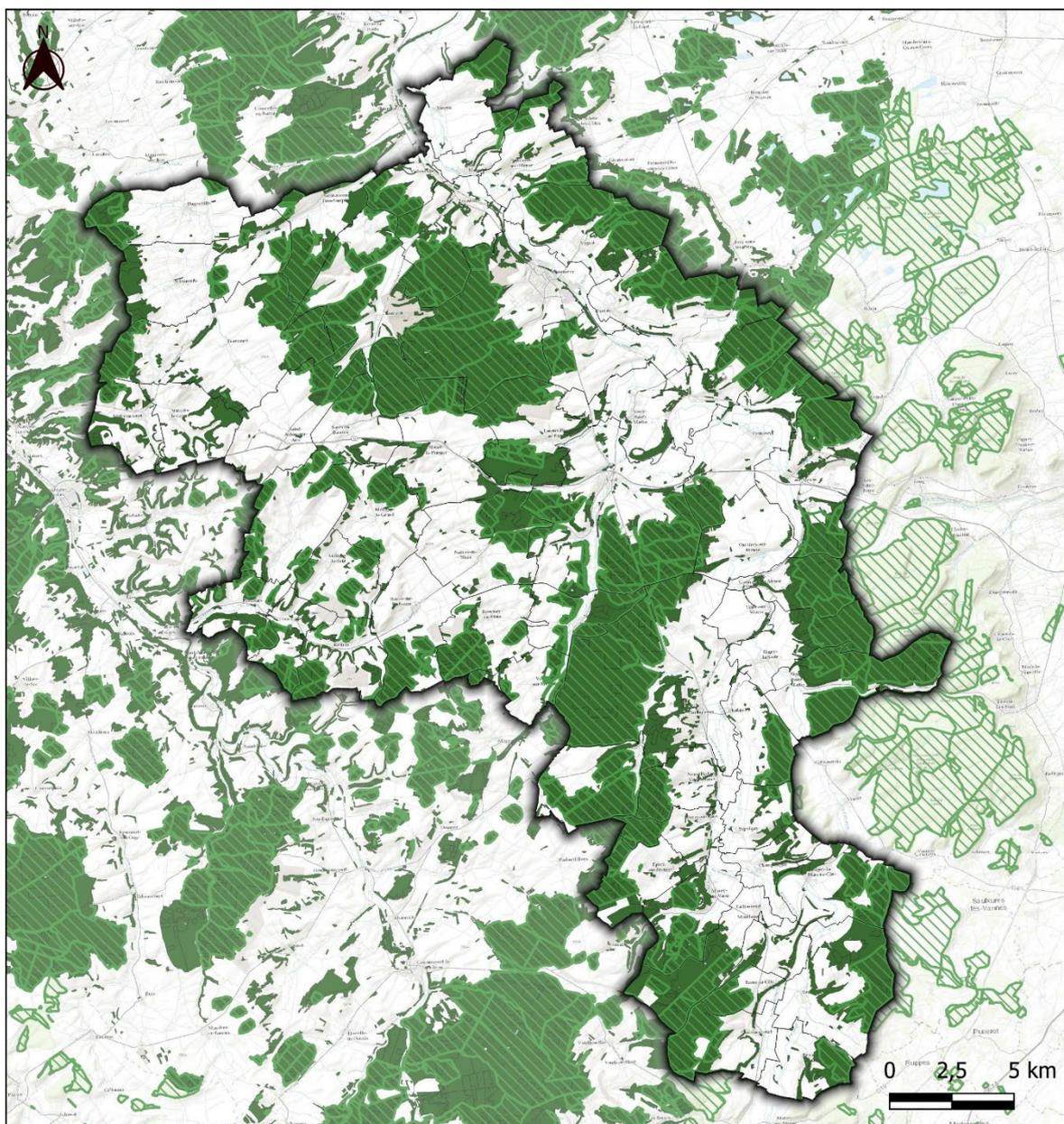
Une ressource forestière abondante, dominée par les feuillus

SOURCES : AGRESTE, DRAAF, DREAL

D'après les traitements SIG, les boisements recouvrent 42% du territoire de la CC Commercy Void Vaucouleurs, soit près de 30 000 ha, majoritairement localisés sur les reliefs.



Espaces de boisements



- Éléments de repères :**
- Forêt publique
 - Boisement
 - Périmètre du SCoT
 - Périmètre communal

Source : BD TOPO - BD FORET © IGN. Fond de carte : © ESRI World Topo. Réalisation : Planéd, 2022.



L'IGN comptabilise 13 placettes recensées pendant la campagne de recensement. Toutes montrent des traces de gestion.

Placette	Commune	Structure verticale	Type de coupe	Espèces présentes
1100602	Euville	régulière haute avec sous-étage	pas de coupe	Aubépine monogyne, Chêne sessile, Cytise aubour, Hêtre, Nerprun purgatif, Noisetier coudrier, Pin noir d'Autriche
1103578	Broussey-en-Blois	régulière haute sans sous-étage	pas de coupe	Alisier torminal, Charme, Chêne pédonculé, Érable champêtre
1107625	Rigny-Saint-Martin	autre peuplement régulier bas	plus de 90 % du couvert	Frêne commun
1117878	Commercy	régulière haute avec sous-étage	pas de coupe	Alisier blanc, Charme, Chêne sessile, Érable champêtre, Hêtre
1119682	Montigny-lès-Vaucouleurs	régulière haute sans sous-étage	moins de 15 % du couvert	Saule marsault
1119937	Méliney-le-Petit	régulière haute sans sous-étage	moins de 15 % du couvert	Charme, Chêne sessile, Hêtre
1122475	Void-Vacon	régulière haute sans sous-étage	pas de coupe	Charme, Chêne sessile, Cormier, Érable champêtre
1123119	Vaucouleurs	structure verticale irrégulière	de 15 à 50 % du couvert	Charme, Chêne sessile, Érable sycomore
1126037	Nançois-le-Grand	régulière haute sans sous-étage	pas de coupe	Charme, Érable sycomore, Frêne commun, Noisetier coudrier, Saule marsault
1126818	Vaucouleurs	régulière haute sans sous-étage	pas de coupe	Charme, Chêne sessile, Érable champêtre, Orme champêtre
1126896	Troussey	régulière haute avec sous-étage	de 15 à 50 % du couvert	Charme, Chêne pédonculé, Érable champêtre, Noisetier coudrier
1128517	Maxey-sur-Vaise	autre peuplement régulier bas	de 15 à 50 % du couvert	Charme
1128527	Sorcy-Saint-Martin	régulière haute sans sous-étage	pas de coupe	Charme, Chêne sessile, Érable sycomore, Hêtre

Une propriété forestière morcelée

Le code forestier fixe les règles qui garantissent la gestion durable des forêts. Au niveau régional, un Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) établit pour la forêt privée le cadre des objectifs et des sylvicultures possibles. Ce document est conforme au Code forestier et approuvé par l'État.

Le Code forestier encadre et réglemente l'élaboration de documents de gestion durable des forêts qui sont considérés comme une garantie de gestion durable. En forêt privée, il s'agit du règlement type de gestion (RTG), du code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et du Plan simple de gestion (PSG). Le PSG est obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha, et facultatif pour celles d'au moins 10 ha. Pour chacune d'elles, il comporte une analyse des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la forêt, ainsi qu'un programme des coupes et travaux sur les 10 à 20 ans à venir. C'est un document, feuille de route de la forêt. Tous les documents de gestion forestière doivent être conformes au SRGS et validés par le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF).



La forêt publique (forêt communale et domaniale) représente plus de 20 000 ha, soit 68 % de la surface forestière totale, tandis que la part privée recouvre 9 400 ha environ.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) est un établissement public composé de 11 délégations régionales : les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le CNPFF agit en vue d'un développement durable des forêts françaises et passe par une gestion durable dont l'objectif est de garantir leur diversité biologique, leur productivité et leur capacité de renouvellement. Cette gestion s'appuie sur le code forestier et suit différents documents de gestion durable (DGD) :

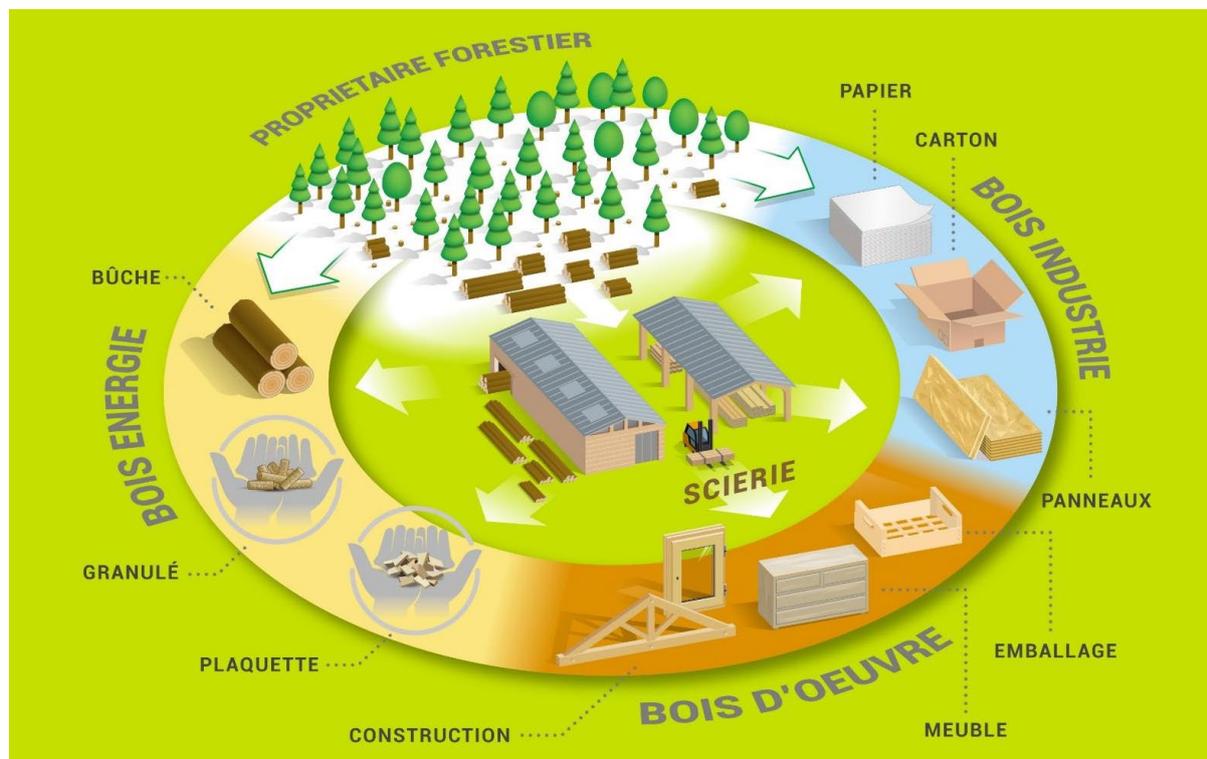
- Pour les forêts privées, le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ;
- Le règlement type de gestion (RTG) ;
- Le plan simple de gestion (PSG) : le CRPF agréé les documents de gestion durable conformément au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), qui prévoit la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 25 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé.

Selon un traitement SIG, sur le territoire, 50 parcelles de forêts privées sont soumises à l'obligation de réaliser un plan simple de gestion.

xx % des boisements de la CCCVV sont sous gestion de l'ONF.

Une filière bois dynamique

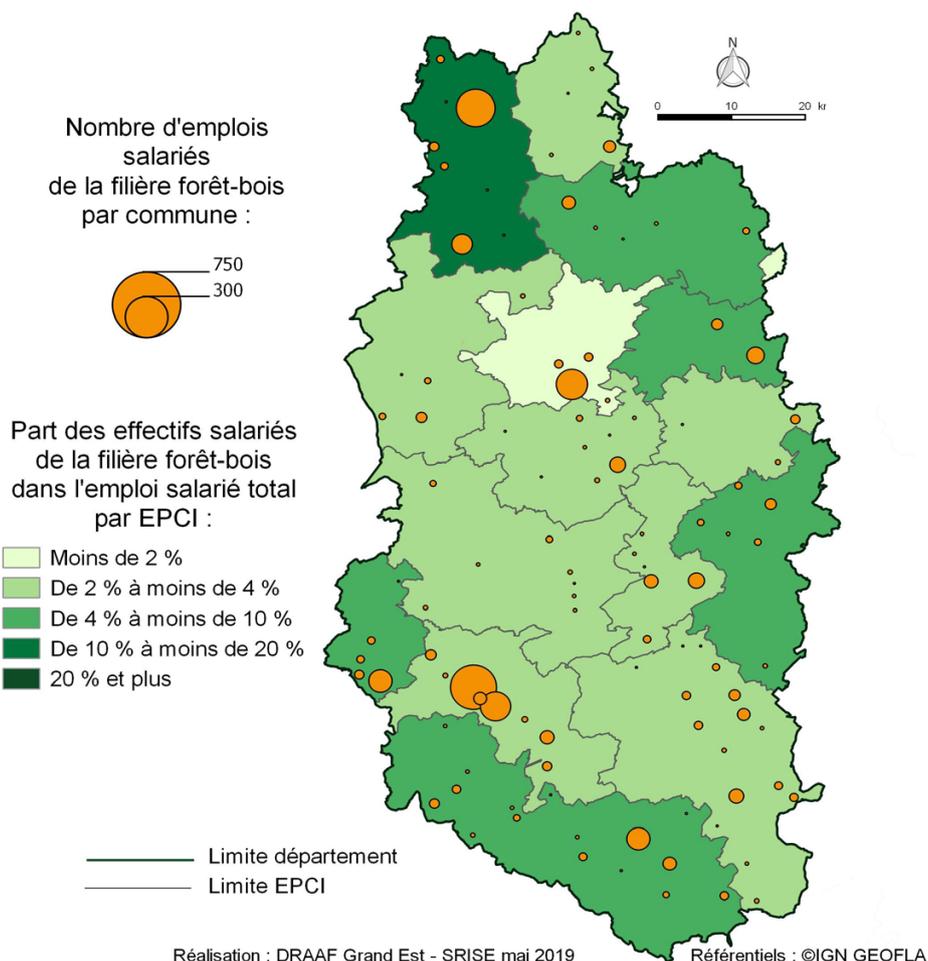
La filière bois suit plusieurs étapes, et plusieurs acteurs en sont les maillons : les propriétaires forestiers à la base (sylviculteurs), les entreprises de première (sciage et soupe) et de seconde transformations (papèterie, emballage, bois-énergie, bois d'œuvre).



Les différents usages du bois coupé en forêt (source : Fibois, d'après david-michaudon.com)

La DRAAF recense 11 établissements et 68 salariés en 2015 soit moins de 4% de la part des effectifs salariés de la filière forêt-bois par dans l'emploi salarié total à l'échelle de l'EPCI. Plus de 78 000 m³ ont été récoltés en 2017, dont la majorité destinée au bois énergie.

	CCCVV		Meuse		Moyenne CCCVV 2012-2016	Meuse Moyenne 2012-2016
	2016	2017	2016	2017		
Récolte de bois en m ³ : BE-conifère	11 476	13 182	53 034	54 636	10 667	50 510
Récolte de bois en m ³ : BE-feuillus	s	s	20 339	15 697	0	12 917
Récolte de bois en m ³ : Bois industrie	s	22 876	239 658	206 264	21 998	241 489
Récolte de bois en m ³ : Bois énergie	40 984	s	165 247	138 182	39 867	106 499
Récolte de bois en m ³ : Total	74 860	78 134	478 278	414 782	72 532	411 414
Sciages de feuillus en m ³	s	s	37 094	36 341	4 738	34 498
Sciages de conifères en m ³	s	s	1316	1314	2	1 569
Sciage total en m ³	s	s	38 410	37 655	4 740	36 066



Nombre et part d'effectifs salariés dans la filière bois (source : DRAAF GRAND EST)

III. Des filières engendrant des impacts environnementaux

Les incidences environnementales (positives ou négatives) de l'agriculture et la sylviculture ont lieu au niveau de différents compartiments de l'environnement. Les détails de ces incidences sont ainsi présentés dans chaque chapitre dédié (Eau, Air/GES/énergie, milieux naturels).

Des Impacts sur l'air, le climat et l'énergie

SOURCES : CHAPITRE « AIR, GES, ENERGIE ET CLIMAT ».

L'agriculture émet des polluants atmosphériques (96 % du NH₃ émis sur le territoire et 26 et 37 % des particules) et des gaz à effet de serre (17 % des émissions en 2017), ce secteur est en outre, avec la sylviculture responsable de 4 % des consommations énergétiques du territoire. Cependant, il peut être facteur de réduction des GES et des consommations d'énergies fossiles, grâce à des pratiques plus vertueuses (réduction des intrants, agroforesterie, agroécologie, développement des

agrocarburants et de la méthanisation, etc.). La sylviculture et l'agriculture permettent néanmoins, grâce à une gestion durable, de stocker du carbone (surtout par les forêts et les prairies permanentes, et en moindres mesures les cultures).

De forts impacts sur l'eau

SOURCES : CHAPITRE « EAU ».

L'agriculture émet des polluants aquatiques (nitrates, pesticides, etc.) et est également à l'origine de pressions quantitatives sur la ressource, du fait de l'irrigation nécessaire à certaines cultures.

Un impact sur les sols et les milieux naturels non négligeable

Le volume de biomasse mobilisé et exporté, en diminuant le taux de matière organique des sols, impacte leur fertilité, leur capacité de rétention de l'eau ou des nutriments, et leur activité biologique. Les conditions de récolte et l'usage de machines sont également susceptibles de jouer sur le tassement du sol et ses caractéristiques.

La biodiversité forestière dépend étroitement des microhabitats disponibles et donc de la nature et des volumes de bois vivants ou morts. La récolte des menus bois notamment peut modifier le milieu au profit d'espèces en milieu ouvert et une récolte accrue est susceptible de modifier les trames vertes. Les pratiques agricoles et itinéraires techniques (travail du sol, utilisation de pesticides, type de culture) peuvent accroître ou diminuer la biodiversité.

Une vulnérabilité de ces filières face aux changements climatiques à venir

SOURCES : CHAPITRE « AIR, ENERGIE ET CLIMAT »

L'agriculture, un des principaux émetteurs de GES dans la région, est également la principale cible des conséquences du changement climatique du fait de la grande dépendance des productions agricoles au climat. Les productions intensives seront nettement influencées par un quelconque changement d'un des facteurs primordiaux.

a) Des cultures fragiles

Le blé étant une culture d'hiver, il devrait plutôt bénéficier du changement climatique : l'augmentation des températures, la diminution du risque de gel et l'augmentation du CO₂ devraient globalement accroître les rendements. À plus long terme, son évolution est plus incertaine notamment à cause du développement des ravageurs, et du risque d'échaudage en fin de cycle.

En matière de culture céréalière, le maïs représente 6 % de la surface cultivée. Particulièrement vulnérable aux impacts du dérèglement climatique, sa période de culture lui fait subir le réchauffement estival, qui pourrait être plus important. De plus, il est sensible au stress hydrique et bénéficiera peu de la concentration élevée en CO₂.

Le colza devrait également tirer parti de la réduction des risques de gel, mais son principal handicap face au changement climatique concerne les sécheresses à l'automne en début de cycle, qui pourraient être marquées sur le territoire. L'impact global devrait donc être mitigé.

En ce qui concerne le tournesol, il est difficile de tirer des conclusions claires concernant sa vulnérabilité. Il semble qu'à moyen terme, ses rendements devraient peu évoluer avec le

changement climatique. Il devrait bénéficier des concentrations en CO₂ et être moins pénalisé par le stress hydrique que le maïs. Mais cet impact pourrait toutefois le pénaliser à long terme.

Enfin, les prairies devraient largement bénéficier de l'augmentation des températures couplée à l'augmentation du CO₂ qui aura pour effet d'accroître les rendements. L'effet du stress hydrique ne devrait pas être suffisamment important pour compenser ce phénomène sur le territoire.

b) Une filière sylvicole sensible aux évolutions climatiques annoncées

Le dérèglement climatique pourrait se traduire par un stress hydrique, une multiplication des tempêtes voire des incendies, un développement et une prolifération de ravageurs et pathogènes. Il sera donc indispensable de choisir les essences forestières les plus adaptées pour l'exploitation en fonction des conditions climatiques futures.

Rechercher de nouvelles espèces (agriculture et sylviculture) mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques pour pérenniser les productions est donc l'un des chantiers à engager.

SYNTHESE

Légende					
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte :	Les perspectives d'évolution
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou	Couleur rouge :	Les perspectives d'évolution
Situation actuelle		Perspectives d'évolution			
+	Une agriculture dominée par l'élevage, le blé tendre, et l'orge	?	Les proportions ont peu évolué entre 2010 et 2020.		
-	Une reprise difficile, une part importante des agriculteurs n'ont pas de repreneurs en 2010	?	Les agriculteurs sont vieillissants, le nombre d'exploitations sans successeur a augmenté.		
+	17 % des exploitations commercialisent en circuit court	?	La demande pour des produits locaux est croissante en France.		
+	Des signes de qualité : AOC, IGP, agriculture biologique	↗	La tendance est à l'augmentation des surfaces labélisées AB dans la Meuse.		
+	42 % de la CCCVV couverte par la forêt, majoritairement publique	?			
+	11 entreprises, exploitant les forêts majoritairement pour le bois-énergie	?			
-	Des filières aux impacts négatifs non négligeables...	?	Les impacts du changement climatique sont incertains : le stress hydrique accru devrait impacter les cultures et les forêts, qui pourraient peut-être être victimes de parasites, d'incendies, etc. Les filières sont vulnérables.		
+	... mais également puits de carbone	?			

Propositions d'enjeux pour l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale

- Maintenir les surfaces agricoles, notamment celles à forte valeur agronomique et y compris celles en friche actuellement afin de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Préserver les conditions d'exploiter (agriculture et sylviculture) : maintenir l'accès aux parcelles pour leur gestion et exploitation (transport, stockage, etc.), permettre l'accueil et le développement des activités ;
- Limiter la consommation d'espaces forestiers pour l'urbanisation ;
- Restaurer et préserver le maillage bocager ;
- Permettre le développement d'une agriculture et une sylviculture de qualité, respectueuses de l'environnement et résilientes face aux changements climatiques ;
- Permettre et encourager l'utilisation du bois (matériau et énergie) dans les nouvelles constructions ;
- Anticiper sur les conflits d'usages en réservant des espaces tampons entre zones agricoles et urbaines ;
- Anticiper et accompagner l'arrêt des activités, notamment permettre le changement de destination, là où aucune exploitation ne sera reprise.